

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10 décembre 1974 pontant désignation membres du conseil d'administration de la Société immobilière de Djibouti et du Territoire Français des Afars et des Issas. (JORF n° 290 du- décembre 1974, page 12388) [Arrêté de pro- pulation n° 109/SLAG du 24 janvier 1975]

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 décembre 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

En qualité de représentants du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. M. Josquin (Jacques), administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, chef du district de Djibouti, en remplacement:de M. Lachal (Roger); M.Obsieh Boeuh Abdallah, employé au service médical interentreprises, en remplacement de M. Hassan Ali Guelle, dit Kayad; M. Palmier (Victorin), trésorier-payeur général du Territoire français des Afars et des Issas, en remplacement de M. Balussou (Roger). En qualité de représentant de la caisse centrale de coopération Ggonomique. M. Lambolez (Roland), directeur de l'agence de Djibouti de la caisse centrale de. coopérati économique, en remplacement de M. Marz (Charles).